



CONTRIBUTION UNIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'ALTERNANCE – PART LIBÉRATOIRE

En 2020, l'Isema est éligible à la part libératoire de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (anciennement taxe d'apprentissage).

Vous avez choisi de soutenir l'Isema et nous vous en remercions. Pour ce faire, vous pouvez retourner votre contribution directement à l'ISEMA accompagnée de ce bordereau dûment complété.

■ VOTRE ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :

CP : VILLE :

SIRET :

■ VOTRE CONTACT

NOM ET PRÉNOM :

FONCTION :

TÉLÉPHONE : MAIL :

■ VOTRE CONTRIBUTION

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT : euros

MODALITÉ DE VERSEMENT :

Par chèque : à l'ordre de ISEMA

Par Virement

IBAN ISEMA

FR76 1130 6000 8404 3321 4800 068

BIC : AGRIFRPP813

Merci d'envoyer **avant le 31 mai** ce document dûment complété ainsi que votre règlement (si règlement par chèque), à l'adresse suivante :

ISEMA

CS 20143 – 84918 AVIGNON Cedex 9

(Numéro UAI : 084 0984N)

Dès réception de votre versement, nous vous retournerons un reçu libératoire permettant d'attester de votre versement.

CONTACT :

Sandrine LAMARTINE

Chargée de relations entreprises

slamartine@isema.fr

04 27 85 86 80

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DES ENTREPRENEURS DE LA NATURALITÉ

■ 105 Rue Pierre Bayle – CS 20143
84918 AVIGNON CEDEX 9

■ Tél : 04 27 85 86 87
■ www.isema.fr

■ Siret : 502 862 212 00011
■ N° UAI : 084 0984N